

**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 FEVRIER 2020**  
**Délibération n° 20-02-031**

**POLE « SANTE » DENOMINATION DE LA VOIE**

Date de la convocation : 21 février 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 26

Président de séance : Monsieur Claude CESBRON, Maire

Secrétaire de séance : M. Michelle BROSSET, Adjointe au Maire

**Présents : 17**

Claude CESBRON, Séverine PROTOIS-MENU, Michel POIRON, Didier MEYER, Gaëlle DOUILLARD, Michelle BROSSET, Jean-Marc GUIBERT, Raymonde NEAU, Denis PABOU, Thierry MARTIN (arrivé à 19h20), Bruno ALLIOT, Christophe GOURREAU, Hugues VEILHAN, Pedro MAIA, Aurélie COUVERT, Christian BONNET, Delphine BRIAND

**Absents représentés : 4**

Sylvie TESSARD donne pouvoir à Séverine PROTOIS-MENU, Claire MANDIN donne pouvoir à Michelle BROSSET, Viviane JEANDEAUD donne pouvoir à Raymonde NEAU, à Ludovic SICARD donne pouvoir à Didier MEYER

**Excusés : 5**

Christelle CLAEYMAN, Patrice LECHAPPE, Thierry BOG, Gaël PAUVERT, Isabelle DEFONTAINE

**TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

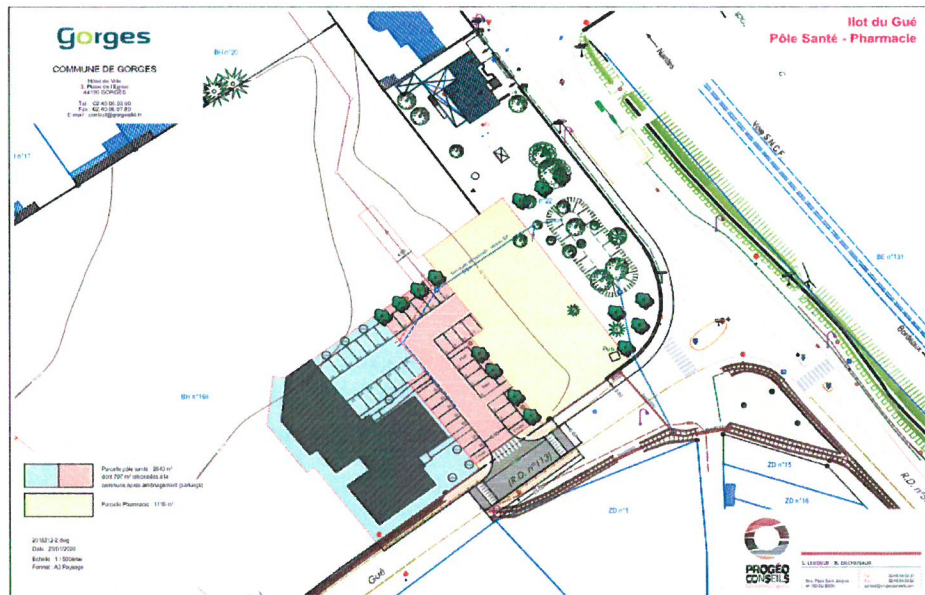
Sous le N°044-214400640-20202702-27-02-031-DE

Accusé de réception Préfecture reçu le 10/03/2020

## EXPOSE

Dans le cadre de l'aménagement de l'îlot du Gué et plus particulièrement de la zone dédiée aux professionnelles de santé il est présent nécessaire de dénommer la voie.

Il est proposé : *allée* Louis Pasteur.



La commission Patrimoine, Environnement, Urbanisme a émis un avis favorable à cette proposition.

\*  
\* \*

**VU** le CGCT notamment l'article L 2121-29

**VU** l'avis favorable de la commission Patrimoine – Environnement – Urbanisme

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de délibérer sur la dénomination des rues

### LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET

**DECIDE** de dénommer la voie nouvelle desservant le pôle « Santé » situé dans l'opération l'îlot du Gué *allée* Louis Pasteur

**AUTORISE M** le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

**DIT** que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

**ADOPTÉ** à l'unanimité.

Certifié conforme,

Fait à Gorges, le 06 mars 2020

Le Maire,  
Claude CESBRON

Le Maire de Gorges certifie le caractère exécutoire  
de la présente délibération affichée le *no. 03.2020*  
et reçue en préfecture le *no. 03.2020*

Le Maire  
Claude CESBRON

